

concevoir une force intégrée d'une façon aussi claire que je prétends que nous l'avons fait, et on cherchait à savoir comment devait se réaliser cette intégration.

Le problème qui nous concerne, évidemment, c'est de savoir si nous, au Canada, avons en fait réalisé depuis la publication du Livre blanc en 1964, les progrès que nous avions escomptés. Je crois qu'on peut dire, monsieur le président, que ces progrès ont été non seulement réalisés, mais que l'ambition manifestée au début a même été dépassée et qu'aujourd'hui, nous en sommes arrivés à pouvoir même concevoir la suite logique de cette phase préliminaire qui s'appelle l'intégration et qui doit être complétée par l'unification des forces.

Le député de Vancouver-Sud (M. Winch), ce matin, nous demandait de lui donner une définition de la politique du ministère. Cette définition, nous l'avons donnée en 1964. C'est une définition qui, je crois, est assez claire dans le Livre blanc et qui expose non seulement la politique à court terme du ministère et du gouvernement, mais également sa politique à long terme.

Si on veut relire le Livre blanc, on y trouvera, je crois, déjà posé le principe de toutes les actions qui subséquentment ont été prises pour mettre en œuvre l'intégration d'abord et l'unification ensuite dont on parlait déjà en 1964.

Malgré qu'il nous semble sympathique, le député de Red-Deer (M. Thompson) nous dit: nous voulons une action plus rapide. Est-ce possible? Ces services, tout en étant jusqu'à un certain point obligés de se redéfinir, ont trouvé moyen de s'intégrer dans un quartier général unique et d'opérer en même temps des réformes en profondeur; or, cette action a été rapide et ne pouvait pas l'être davantage.

Nous avons surmonté les difficultés et la confusion, et nous sommes arrivés, aujourd'hui, à concevoir un état-major cohérent où des gens de disciplines différentes peuvent agir dans un sens unique parce qu'ils en ont compris l'intérêt, la nécessité et les avantages, et ils peuvent maintenant coopérer à l'édification d'une force unique qui donnera au Canada figure de précurseur.

Nos responsabilités, à l'extérieur, n'ont pas été ignorées, non plus. Nous avons expliqué dans le Livre blanc que nous devions jusqu'à nouvel ordre, en tant que le ministère de la Défense nationale est concerné, nous en tenir aux engagements qui avaient été pris au sein des alliances auxquelles nous appartenons. Nous avons compris notre rôle et nous nous conformons à la politique adoptée par le gouvernement et je crois qu'à l'étranger, dans l'exercice, justement, de ces diverses participations, les forces canadiennes sont les meil-

leurs ambassadeurs qui soient pour notre pays, que ce soit à Chypre, que ce soit en Allemagne, que ce soit dans cette opération à laquelle nous sommes mêlés en Zambie. Elles sont les émissaires en uniforme du Canada, de merveilleux ambassadeurs pour notre cause.

De cette façon, nous exerçons l'influence que le député de Greenwood (M. Brewin) souhaite que nous exerçons, soit celle d'un pays pacifique, qui sait comment mettre les opérations de guerre en pratique tout en exerçant la charité internationale, et qui sait agir comme pacificateur, comme dans le cas de la Zambie où il agit comme intermédiaire afin d'empêcher qu'une situation plus sérieuse et plus grave se développe.

Je n'ai pas l'intention, monsieur le président, d'aborder tous les problèmes qui ont été soulevés. Je sais que le ministre de la Défense nationale, beaucoup plus compétent que moi pour répondre d'une façon pertinente aux objections qui ont été soulevées, le fera en temps utile. Mais il me semble que déjà, au cours de ce débat, plusieurs contradictions se sont manifestées parmi l'opposition. Par exemple, d'un côté, on nous reproche—et je pense que c'est le député de Calgary-Nord (M. Harkness) qui l'a fait—l'achat de cet avion que nous appelons le CF-5. On nous dit que cet avion a été rejeté par les forces américaines après les essais faits au Vietnam, qu'aucun pays au monde n'en fera l'acquisition et que, par conséquent, le Canada se trouvera dans la situation d'avoir en sa possession un exemplaire ou des exemplaires uniques, que cela compliquera d'une façon extravagante, au point de vue coût, l'entretien, le maintien et l'«opération» de ces appareils.

Or, monsieur le président, tout cela est contredit par les faits. Il y a eu des expériences au Vietnam, mais ces expériences ne sont pas terminées. On poursuit actuellement une expérience et les conclusions n'en sont pas encore annoncées. Je ne vois pas comment le député de Calgary-Nord peut arriver, lui, à la conclusion que l'avion CF-5 n'est pas un avion viable, qu'il ne correspond pas à la définition que nous avons établie et au rôle que nous lui destinions.

D'un autre côté, je ne peux pas comprendre non plus qu'il dise que nous serions les seuls à posséder cet avion, quand nous savons que plusieurs centaines d'appareils ont déjà été vendus à plus de neuf pays, alliés du Canada.

On a également parlé—et les deux députés de Halifax l'ont fait—du problème du logement pour les forces armées. C'est un problème que nous connaissons, dont nous comprenons l'importance, et nous sommes d'accord avec ces deux députés pour dire